Lieu de rassemblement en cas d'évacuation Plans par bâtiment

Toutes les personnes se déplacent et se réunissent sur le lieu de rassemblement défini, sur ordre de l'organisation en cas d'urgence. Ils seront alors identifiés et recevront des informations relatives à la suite des opérations prévues. On ne quittera le lieu de rassemblement que sur ordre ou sur annonce officielle (forces d'intervention).

Plan du lieu de rassemblement :

Route de Diesse 2, 2516 Lamboing

Ecole de Lamboing

